

## LE RISQUE INDUSTRIEL

### I. QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

### II. COMMENT PEUT-IL SE MANIFESTER ?

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- **l'incendie** par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie;
- **l'explosion** par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc ;
- **la dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

### III. QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

Le risque industriel est généré par :

- d'une part l'oléoduc La Mède-Puget-sur-Argens qui traverse la Commune d'est en ouest le long de la RN.555,
- d'autre part, le gazoduc qui passe à l'extrême nord.

Ce risque technologique peut être également considéré comme un risque de transport de matières dangereuses.

Il faut également signaler la proximité, au nord-est des Arcs, de l'établissement STOGAZ à LA MOTTE, relevant de la directive SEVESO.

Les points sensibles sont les établissements recevant du public, les zones d'habitation, le captage d'eau potable, la RN.555 et le domaine vinicole au nord-ouest.

**Il n'y a pas eu jusqu'alors d'accident industriel ayant touché la commune.**

Les établissements industriels les plus dangereux figurent pages 26 et 27.

La carte des zones où il convient de faire l'information préventive se trouve pages 37 et 38.

#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- **une réglementation rigoureuse** imposant aux établissements industriels dangereux :
  - \* **une étude d'impact** afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation ;
  - \* **une étude de danger** où l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences. Cette étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires et à identifier les risques résiduels.
- **trois autres mesures préventives** sont imposées autour des établissements les plus dangereux (**dits établissements Seveso**) ;
  - \* **la maîtrise de l'aménagement** autour du site avec détermination d'un périmètre de danger,
  - \* **l'élaboration de plans de secours**
  - \* **l'information de la population.**
- **un contrôle régulier** effectué par l'administration (inspecteur des installations classées)
- **la prise en compte** du risque dans le POS et l'institution d'un PIG.
- **des plans de secours** élaborés, rédigés et mis en oeuvre par l'industriel (POI: Plan d'Opération Interne) ou par le Préfet (PPI : Plan Particulier d'Intervention) lorsque l'accident peut avoir des répercussions en dehors du site.

NB : Ces renseignements peuvent être obtenus auprès de l'exploitant.

##### **PROTECTION :**

- Un périmètre de sécurité a été fixé par le PPI (Plan particulier d'intervention) de la Société STOGAZ à La Motte-Ste Roseline, approuvé par A.P. du 7/7/1989.
- **En cas d'accident**, la population serait alertée par le déclenchement de la sirène «risques technologiques» de STOGAZ. L'information de la population se ferait au moyen de la radio locale «Radio France Provence» à la demande du directeur de la Sécurité Civile avec les consignes de sécurité à respecter.
- Une cellule de crise serait activée à la Préfecture.
- En cas d'évacuation les personnes concernées seraient dirigées vers un centre d'accueil mis en place par la Commune et le PCO (Poste de commandement opérationnel) et le PCF (poste de commandement fixe).

#### **V. QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?**

##### **AVANT**

- connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes :
  - \* le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute,
  - \* si vous l'entendez: confinez-vous et écoutez la radio.

### ***DES LE SIGNAL D'ALERTE***

- rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent);
- s'y confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation ;
- s'éloigner des portes et fenêtres ;
- écouter la radio ;
- ne pas fumer ;
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ;
- ne pas téléphoner ;
- se laver en cas d'irritation et si possible se changer ;
- ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

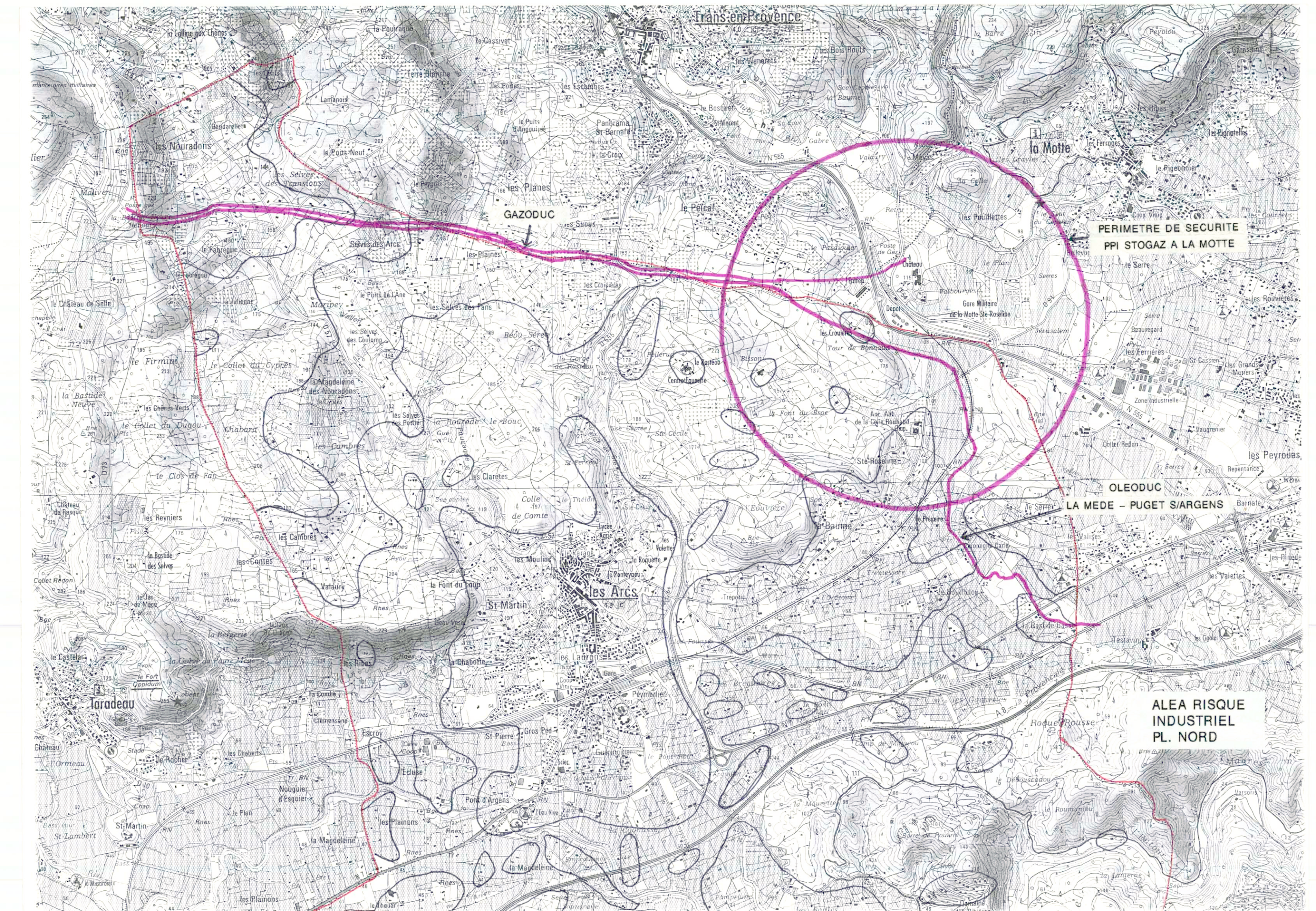
### ***DES LA FIN DE L'ALERTE***

- aérer le local de confinement.

### **VI. OU SE RENSEIGNER ?**

- La Mairie : 04.94.47.56.70.
- La DRIRE - Subdivision du Var 04.94.08.66.00.
- Le Centre de secours des ARCS : 04.94.47.47.12.





Trans-en-Provence

GAZODUC

PERIMETRE DE SECURITE  
PPI STOGAZ A LA MOTTE

OLEODUC  
LA MEDE - PUGET S/ARGENS

**ALEA RISQUE  
INDUSTRIEL  
PL. NORD**

la Colline aux Chênes

la Pourraque

le Cassivet

les Bois Rouis

la Barre

les Ribas

les Nouradons

les Selves des Transions

le Pours-Neuf

les Planes

le Pelcal

Valaury

la Motte

les Ferrages

le Falmegue

Salves des Arcs

les Plaines

le Pélcal

Retru

les Prouffettes

le Serre

le Firmini

le Collet du Cypres

la Magdeleine des Nouradons

les Selves des Pans

les Croisieres

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

le Collet du Dugou

Chabara

les Selves des Couliamp

le Bouc

la Gorge de Rasneau

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

le Clos de Fan

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

les Reyniers

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

le Clos de Fan

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

les Reyniers

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

le Clos de Fan

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

les Reyniers

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

le Clos de Fan

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

les Reyniers

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

le Clos de Fan

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

les Reyniers

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre

le Clos de Fan

les Cambres

les Selves des Portiers

la Bourade

le Bouc

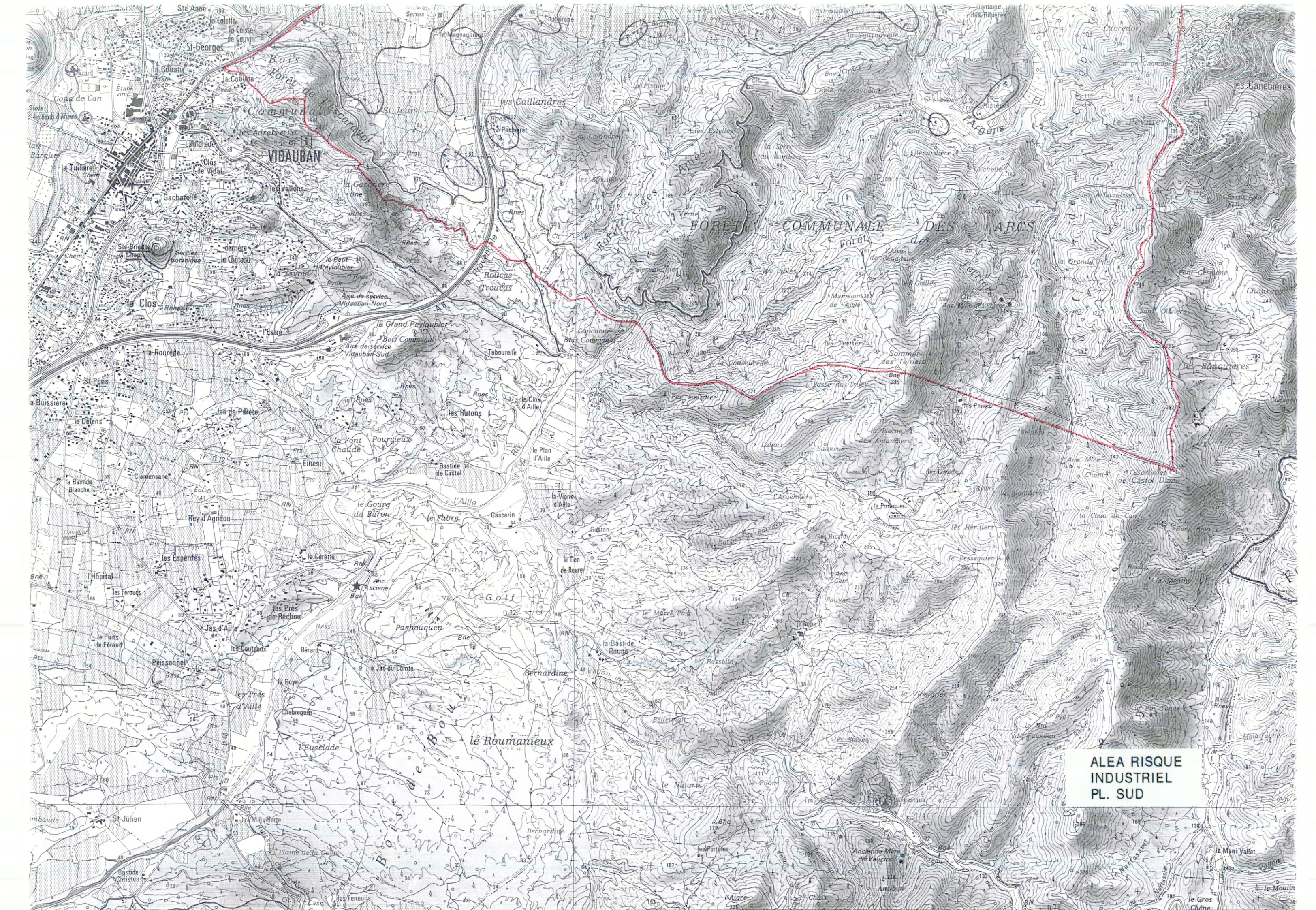
le Pelcal

le Pélcal

le Plan

le Serre





**ALEA RISQUE  
INDUSTRIEL  
PL. SUD**